

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 34/006/2009 – ÉFAI

24 février 2009

AU 44/09

Craintes pour la sécurité

GUATEMALA

Manuel Calel Morales (h), coordinateur de l'association Guía que conduce al pueblo, tierra del maíz

**Une jeune fille, parente de Manuel Calel Morales
et les autres membres de la famille de Manuel Calel Morales**

Une jeune fille, parente de Manuel Calel Morales, coordinateur d'une organisation non gouvernementale (ONG) qui lutte contre l'impunité, a été victime d'une agression sexuelle et d'une tentative d'homicide. La vie de Manuel Calel Morales et de sa famille est peut-être menacée.

Le 17 février, aux environs de 8 h 30, la jeune fille (dont l'identité n'est pas dévoilée afin de la protéger) a été kidnappée sous la menace d'une arme à feu par un inconnu dans un village du département d'El Quiché, alors qu'elle quittait son domicile. Cet homme l'a emmenée dans un endroit désert, où il l'a battue et a tenté de la violer. Il a ensuite passé un appel téléphonique en indiquant à son interlocuteur qu'il détenait la jeune fille. « *Tu vas payer pour tout ce que [Manuel] est en train de faire dans ton village* », a-t-il déclaré, avant de la jeter, la tête la première, dans un puits d'environ huit mètres de profondeur. La jeune fille est parvenue à s'en extraire au bout d'une dizaine de minutes. Entre-temps, l'homme avait déjà quitté les lieux.

La même matinée, entre 9 heures et 9 h 30, Manuel Calel Morales a reçu un appel sur son téléphone portable. Son interlocuteur, probablement l'agresseur, a affirmé : « *Je détiens [nom de la jeune fille]* » à deux reprises avant de raccrocher. Deux jours plus tard, le 19 février, Manuel Calel Morales a reçu trois appels téléphoniques de la part d'un homme se renseignant au sujet de la jeune fille. Ce dernier a refusé de donner son nom puis a raccroché.

Manuel Calel Morales est le coordinateur de l'association Guía que conduce al pueblo, tierra del maíz (Guide qui conduit le peuple, terre du maïs). Depuis les années 1980, ses collègues et lui luttent pour défendre la vérité et la justice dans les affaires de crimes perpétrés pendant la guerre civile (1960-1996). En particulier, Manuel Calel Morales a dénoncé les homicides, disparitions forcées et autres violations des droits humains commis par les Patrouilles d'autodéfense civile (PAC), une force paramilitaire civile qui a opéré sous les ordres de l'armée contre les populations indigènes.

Plus récemment, Manuel Calel Morales a aussi dénoncé publiquement les groupes de criminels agissant dans la région. Le 16 février, il a porté plainte contre eux auprès du parquet local. D'anciens membres des PAC seraient également associés à ces groupes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Environ 200 000 personnes, appartenant pour la plupart à des groupes indigènes mayas, ont été tuées ou ont fait l'objet de disparitions forcées pendant la guerre civile qui a sévi au Guatemala de 1960 à 1996. La Commission de la vérité a attribué plus de 90 % de l'ensemble des violations des droits humains aux militaires et aux Patrouilles d'autodéfense civile (PAC).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exprimez vos préoccupations quant à la sécurité de Manuel Calel Morales, de sa parente agressée le 17 février et du reste de sa famille ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures afin de protéger efficacement ces personnes, dans le strict respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête approfondie et impartiale sur le kidnapping, les coups, la tentative de viol et la tentative d'homicide dont a été victime la parente de Manuel Calel Morales, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Salvador Gándara

Ministro de Gobernación

6ª Avenida 13-71, Zona 1,

Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 2413 8658

Formule d'appel : Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureur général et responsable du ministère public :

Lic. José Amílcar Velásquez Zárate

Fiscal General de la República y Jefe del Ministerio Público

8ª Avenida 10-67, Zona 1, Antiguo Edificio del Banco de los Trabajadores,

Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 2411 9124

+502 2411 9326

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,

Services du Procureur des droits humains :

Dr. Sergio Morales Alvarado

Procurador

Procuraduría de los Derechos Humanos

12 avenida 12-72, Zona 1

Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 2424 1714

Formule d'appel : Estimado Sr. Procurador, / Monsieur le Procureur,

COPIES À :

Manuel Calel Morales

c/o UDEFEGUA

1 calle 7-45, Oficina 2-b, Zona 1

Ciudad de Guatemala, Guatemala

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.